

VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

République Française Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 18

votants: 18

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absents : Mme JARDIN Marie Christelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme OUTREVILLE Angélique ; **Absents excusés :** M. VEZIE François ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ;

Pouvoir: M. VEZIE François donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle;

Secrétaire de séance : Mme NOËL Marie-Laure.

<u>2024-07-080 - LES ALLEUX - ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN PAR MONSIEUR</u> MARTINE ALAN

RAPPORTEUR: JP. GUERIN

EXPOSE

Par courriel, Monsieur MARTINE Alan, sollicitait auprès de la commune la possibilité d'acquérir une portion de chemin située au lieu-dit LES ALLEUX, à Louvigné-du-Désert, entre les parcelles cadastrées section F 255 et 1056. La superficie est de 59,3 m².

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique règlementaire.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 octobre 2024 Pour extrait conforme Le Maire

JP. OGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.